

SAINT-MAURICE - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CFU - 2022

IV – ÉTATS ANNEXÉS
PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	168 968,22	372 996,48	0,00	83 254,10	682 200,62	1 108 745,81	205 892,48	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	19 339,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	165 386,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 493,80	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	75 372,22	0,00	2 277,72	55 517,13	42 098,50	39 346,85	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	63 475,77	0,00	250 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 581,96	245 088,06	0,00	17 500,61	532 082,68	741 028,74	152 011,33	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	33 196,34	0,00	0,00	94 600,81	75 618,57	13 040,50	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	1 045 054,95	368 703,36	0,00	11 132,00	56 210,41	0,00	73 665,37	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	545 052,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	368 703,36	0,00	11 132,00	56 210,41	0,00	73 193,90	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	500 002,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	471,47	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV
A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Sports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	353 096,90	14 940,90	29 967,74	309 039,91		3 329 103,16
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	19 339,86	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	166 880,06	
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	19 799,28	0,00	0,00	175 873,14		410 284,84
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		313 475,77
21	Immobilisations corporelles	333 297,62	14 940,90	29 967,74	133 166,77		2 202 666,41
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		216 456,22
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	207 350,13	0,00	0,00	0,00		1 762 116,22
10	Dotations, fonds divers et réserves	134 538,16	0,00	0,00	0,00		679 590,96
13	Subventions d'investissement	72 811,97	0,00	0,00	0,00		582 051,64
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		500 473,62
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

SAINT-MAURICE - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CFU - 2022

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

										IV
										A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	359 710,00	9 521 405,20	0,00	886 459,73	3 447 407,58	4 156 278,95	3 763 962,22	0,00
011	Charges à caractère général	527,13	1 104 202,71	0,00	64 725,03	884 926,18	861 611,94	735 217,91	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	282 302,96	3 790 539,60	0,00	581 087,02	2 542 776,60	3 224 941,02	2 791 079,31	0,00
014	Atténuations de produits	17 680,72	321 190,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	15 275,34	4 304 824,39	0,00	240 647,68	19 704,80	69 725,99	237 665,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	13 923,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	648,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	19 716 840,54	396 862,07	0,00	306 425,06	538 820,85	853 213,11	1 549 348,75	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	174 962,02	0,00	0,00	5 396,72	8 081,54	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	56 779,79	0,00	306 425,06	475 394,83	563 853,09	537 107,60	0,00
73	Impôts et taxes	4 945 750,00	20 283,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	13 791 743,89	6 548,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	925 234,00	142 959,40	0,00	0,00	58 029,30	273 403,68	1 010 271,31	0,00
75	Autres produits de gestion courante	51 612,65	-5 762,75	0,00	0,00	0,00	7 874,80	1 969,84	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	2 500,00	1 092,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SAINT-MAURICE - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CFU - 2022

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)		A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES							
011	Charges à caractère général	0,00	1 020 701,67	55 853,27	753 425,02	660 339,21		24 625 542,85
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	520 836,80	6 019,78	190 925,29	659 976,21		5 028 968,98
014	Atténuations de produits	0,00	495 044,87	49 833,49	562 499,73	0,00		14 320 104,60
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		338 870,72
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	4 820,00	0,00	0,00	363,00		4 893 026,20
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		13 923,85
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		648,50
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		30 000,00
	RECETTES							
		0,00	1 601,33	0,00	0,00	890 387,64		24 253 499,35
013	Atténuations de charges	0,00	1 601,33	0,00	0,00	0,00		190 041,61
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	656 492,78		2 596 053,15
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 966 033,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	121 090,70		13 919 382,59
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	59,62		2 409 957,31
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	112 744,54		168 439,08
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 592,61
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES		A3

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	9 949 134,06	3 329 267,39	2 572 158,76	4 047 707,91
RECETTES	9 949 134,06	2 250 223,10	3 060 923,01	4 637 987,95
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	30 831 703,01	25 113 649,73	19 207,60	5 698 845,68
RECETTES	30 831 703,01	24 253 665,31	0,00	6 578 037,70

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	9 949 134,06	3 329 267,39	2 572 158,76	4 047 707,91
RECETTES	9 949 134,06	2 250 223,10	3 060 923,01	4 637 987,95
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	30 831 703,01	25 113 649,73	19 207,60	5 698 845,68
RECETTES	30 831 703,01	24 253 665,31	0,00	6 578 037,70

(1) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

	IV
	A3

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	9 949 134,06	3 329 267,39	2 572 158,76	4 047 707,91
RECETTES	9 949 134,06	2 250 223,10	3 060 923,01	4 637 987,95
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	30 831 703,01	25 113 649,73	19 207,60	5 698 845,68
RECETTES	30 831 703,01	24 253 665,31	0,00	6 578 037,70
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	40 780 837,07	28 442 917,12	2 591 366,36	9 746 553,59
TOTAL GENERAL DES RECETTES	40 780 837,07	26 503 888,41	3 060 923,01	11 216 025,65

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV
B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB890071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
							Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)				0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				4 228 563,00									
1641 Emprunts en euros (total)				4 228 563,00									
				1 500 000,00	F			0,000		T	P		*
				600 000,00	F			0,000		T	P		*
				1 000 000,00	F			0,000		T	P		*
				300 000,00	F			0,000		T	P		*
				96 000,00	F			0,000		T	P		*
				232 563,00	F			0,000		T	P		*
				500 000,00	V			0,000		T	P		*
1643 Emprunts en devises (total)				0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)				0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)				0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)				0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)				0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)				0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)				0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)				0,00									

SAINT-MAURICE - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CFU - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00								
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00								
1681 Autres emprunts (total)					0,00								
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00								
1687 Autres dettes (total)					0,00								
Total général					4 228 563,00								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	Capital	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					14 883,43	0,00	223 873,90	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					14 883,43	0,00	223 873,90	0,00
		0,00	*	0,00	61,00			0,000	5 897,87	0,00	40 353,72	0,00
		0,00	*	0,00	72,00			0,000	1 733,00	0,00	59 960,00	0,00
		0,00	*	0,00	156,00			0,000	3 616,00	0,00	66 666,66	0,00
		0,00	*	0,00	180,00			0,000	1 798,50	0,00	20 000,00	0,00
		0,00	*	0,00	180,00			0,000	537,05	0,00	4 545,49	0,00
		0,00	*	0,00	180,00			0,000	1 301,01	0,00	7 348,01	0,00
		0,00	*	0,00	180,00			EURIBOR3	0,00	0,00	25 000,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

SAINT-MAURICE - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CFU - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N			Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Taux d'intérêt Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00		0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00		0,00	0,00	
Total général		0,00		0,00				223 873,90	14 883,43	0,00	0,00	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 788.

IV – ÉTATS ANNEXÉS
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F, selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
 (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
 (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
 (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
 (8) Montant, index ou formule.
 (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
 (10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et complabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et complabilisés à l'article 668.
 (11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et complabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B1.4

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	Indices zone euro		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits		0	0	0	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits		0	0	0	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits		0	0	0	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits		0	0	0	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits		0	0	0	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits							0
	% de l'encours							0,00
	Montant en euros							0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

SAINT-MAURICE - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CFU - 2022

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	IV
IV – ÉTATS ANNEXÉS	B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture						Primes éventuelles			
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turmel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

SAINT-MAURICE - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CFU - 2022

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	IV
B1.5	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)	
	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux				
Taux fixe (total)					0,00	0,00		
Taux variable simple (total)					0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)					0,00	0,00		
Total					0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

SAINT-MAURICE - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CFU - 2022

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

IV
 B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
																	Type de taux (7)
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

IV
B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (e'l'l) y a lieu)			
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)			Contrat initial	Contrat renégocié	Intérêts	Capital
Total																		0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.8

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÉTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

SAINT-MAURICE - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CFU - 2022

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.9

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

SAINT-MAURICE - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CFU - 2022

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	IV
IV – ÉTATS ANNEXÉS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Durée (en années)	Délibération du
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)			
Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an :			
500,00 €			2020-10-15
Catégories de biens amortis			
L	Frais d'étude 5ans M57	5	15/10/2020
L	Frais d'insertion 1an M57	1	15/10/2020
L	Concession & brevets licences 3ans M57	3	15/10/2020
L	Plantations arbres et arbustes 10ans M57	10	15/10/2020
L	Plantations arbres et arbustes 1ans M57	1	15/10/2020
L	Plantations arbres et arbustes 20ans M57	20	15/10/2020
L	Hôtel de ville 10ans M57	10	15/10/2020
L	Bâtiments scolaires 10ans M57	10	15/10/2020
L	Autres batiments publics 15ans M57	15	15/10/2020
L	Installation generales 10ans M57	10	15/10/2020
L	Installation generales 15ans M57	15	15/10/2020
L	Installation generales 20ans M57	20	15/10/2020
L	Installation de voirie 15ans M57	15	15/10/2020
L	Réseaux câblés 15ans M57	15	15/10/2020
L	Autres réseaux 10ans M57	10	15/10/2020
L	Autre mat & outillage incendie 10ans M57	10	15/10/2020
L	Mat roulant 10ans M57	10	15/10/2020
L	Autre mat et outillage voirie 10ans M57	10	15/10/2020
L	Autres 5ans M57	5	15/10/2020
L	Installations generales 15ans M57	15	15/10/2020
L	Materiel de transport 10ans M57	10	15/10/2020
L	Materiel de transport 5ans M57	5	15/10/2020
L	Materiel de transport 6ans M57	6	15/10/2020
L	Materiel de transport 8ans M57	8	15/10/2020
L	Materiel de transport 10ans M57	10	15/10/2020
L	Autre materiel informatique 15ans M57	15	15/10/2020
L	Mobilier scolaire 10ans M57	10	15/10/2020
L	Mobilier de bureau 10ans M57	10	15/10/2020

IV – ÉTATS ANNEXÉS
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES PROVISIONS CONSTITUÉES

IV
B3.1

PROVISIONS CONSTITUÉES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)				Montant des reprises de l'exercice	C	Montant des provisions constituées au 31/12/N
		A	B	(1)	B			
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)								
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)								
Provisions pour risques et charges (3)			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SAINT-MAURICE - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CFU - 2022

- (1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.
- (2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
- (3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ÉTATS ANNEXÉS
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

	IV
	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

SAINT-MAURICE - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CFU - 2022

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

SAINT-MAURICE - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CFU - 2022

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ÉTATS ANNEXÉS
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – EMPRUNTS GARANTIS

IV
B7.1

ÉTAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

SAINT-MAURICE - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CFU - 2022

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	IV
IV – ÉTATS ANNEXÉS	B7.2

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (2)	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	0,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	0,00
---	-------------

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SOCIETE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR	220,00	
SOCIETE NATIONALE DE LA MEDAILLE MILITAIRES 117EME SECTION	178,00	
SOLIDARITE ANKASINA FRANCE	7 915,00	
STREET ART COMPANY	700,00	
TELETHON SAINT MAURICE MANON	2 500,00	
UNC CHARENTON SAINT MAURICE	250,00	
UNION CATHOLIQUES DE GRAVELLE	2 000,00	
VMEH VISITE MALADES ETS HOSPITALIERS	100,00	
Entreprises	77 927,60	
INFOCOM 94	53 427,60	
LA PREVENTION ROUTIERE - COMITE DEPARTEMENT VAL DE MARNE	200,00	
LES MUSICALES DE ST MAURICE CHEZ M BOULOT	24 000,00	
WWF FRANCE	300,00	
Personnes physiques	1 720,00	
AIKPA ZOKO SHAYA	1 000,00	
BAS LOUSSINE	360,00	
SCHOR CATHERINE	360,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	4 787 961,17	
Etat	21 340,00	
ECOLE NOTRE DAME DES MISSION SAINT PIERRE CHARENTON LE PONT	10 640,00	
ECOLE PRIVEE NOTRE-DAME OGEC	5 700,00	
FACECO MINISTERE EUROPE ET AFFAIRES ETR	5 000,00	
Régions	328 243,45	
PREFECTURE DE POLICE	23 631,68	
PREFECTURE DE POLICE	63 475,77	
PREFECTURE DE POLICE	241 136,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	4 438 377,72	
CCAS DE SAINT-MAURICE	220 000,00	
MAIRIE DE CHARENTON	250 000,00	
PARIS EST MARNE ET BOIS ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL	3 966 072,40	
SIFUREP SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENN	2 305,32	
Autres	0,00	

SAINT-MAURICE - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CFU - 2022

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

	IV
	B8.2

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant des redevances restant à courir				Cumul restant	Total (1)
					N+1	N+2	N+3	N+4		
Crédits-baillis mobiliers				0,00					0,00	0,00
Crédits-baillis immobiliers				0,00					0,00	0,00
Total				0,00					0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

SAINT-MAURICE - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CFU - 2022

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	IV
IV – ÉTATS ANNEXÉS	B8.3

ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.
(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

SAINT-MAURICE - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CFU - 2022

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES		B8.4

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine		Dette en capital au 31/12/N		Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL									
8017	Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ÉTATS ANNEXÉS
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

IV	
B8.5	

ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine		Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	TOTAL							
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00	0,00

SAINT-MAURICE - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CFU - 2022

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		69,00	1,00	70,00	43,00	14,00	57,00
Adjoint administratif	C	23,00	0,00	23,00	11,00	8,00	19,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	6,00	0,00	6,00	5,00	0,00	5,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	12,00	1,00	13,00	11,00	0,00	11,00
Attaché	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Attaché	A	12,00	0,00	12,00	6,00	2,00	8,00
Attaché principal	A	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur	B	7,00	0,00	7,00	3,00	3,00	6,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur principal de 2ème classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		126,00	1,00	127,00	82,00	34,00	116,00
Adjoint technique	C	73,00	1,00	74,00	40,00	30,00	70,00
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	24,00	0,00	24,00	22,00	0,00	22,00
Agent de maîtrise	C	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Agent de maîtrise principal	C	5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
Ingénieur	A	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	5,00	0,00	5,00	0,00	4,00	4,00
Technicien principal de 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal de 2ème classe	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE SOCIALE (d)		28,00	0,00	28,00	14,00	11,00	25,00
ASEM principal de 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ASEM principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent social	C	11,00	0,00	11,00	4,00	10,00	14,00
Agent social principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent social principal de 2ème classe	C	6,00	0,00	6,00	5,00	0,00	5,00
Educateur de jeunes enfants	A	5,00	0,00	5,00	1,00	1,00	2,00
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		29,00	3,00	32,00	14,00	3,00	17,00
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	18,00	0,00	18,00	7,00	3,00	10,00
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00

SAINT-MAURICE - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CFU - 2022

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Cadre de Santé	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Infirmier en soins généraux	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Infirmier en soins généraux de classe normale	A	3,00	1,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Psychologue de classe normale	A	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Puéricultrice	A	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		3,00	29,00	32,00	1,00	1,00	2,00
Conseiller principal des APS	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Educateur des APS	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Educateur des APS principal de 1ère classe	B	0,00	29,00	29,00	0,00	0,00	0,00
Educateur des APS principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		17,00	21,00	38,00	17,00	14,00	31,00
Adjoint du patrimoine	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	4,00	10,00	14,00	6,00	6,00	12,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	0,00	10,00	10,00	2,00	5,00	7,00
Assistant de conservation	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Assistant de conservation	B	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE ANIMATION (i)		32,00	0,00	32,00	22,00	8,00	30,00
Adjoint d'animation	C	15,00	0,00	15,00	8,00	7,00	15,00
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Animateur	B	4,00	0,00	4,00	3,00	1,00	4,00
Animateur principal de 1ère classe	B	5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
Animateur principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		14,00	0,00	14,00	10,00	0,00	10,00
Brigadier chef principal	C	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Gardien-brigadier	C	9,00	0,00	9,00	6,00	0,00	6,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		318,00	55,00	373,00	203,00	85,00	288,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi. (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
 Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %)

SAINT-MAURICE - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CFU - 2022

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETP (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

SAINT-MAURICE - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CFU - 2022

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

	IV
	B9

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	NATURE du contrat (5)
			Indexe (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR: ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MF : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des centres communaux composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 38 : travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 : recrutements directs sur emplois fonctionnels.
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers doivent être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-3-3, 3-3-3-38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER		B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
 Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
 (2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
 (3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

Page 39/54
 Chaîne d'intégrité du document : CE 7A A8 FA A6 AE 4A AA 26 A8 E2 8B A9 B2 6E F4
 Publié le : 02/07/2025
 Par : Monsieur le Maire Igor SEMO
 Document certifié conforme à l'original
 https://publiact.fr/documentPublic/679713

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	B15.1

B15.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT	B15.2

B15.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

SAINT-MAURICE - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CFU - 2022

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B			
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	375 000,00	184 726,12
1631	Emprunts obligataires	200 000,00	165 386,26
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		175 000,00	19 339,86
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves	20 000,00	19 339,86
10226	Taxe d'aménagement	155 000,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat		

Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL
			II
184 726,12	2 572 158,76	775 151,82	3 532 036,70
Dépenses à couvrir par des ressources propres			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ÉTATS ANNEXÉS
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE – RECETTES

IV
C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		6 596 435,91	1 165 197,84
Ressources propres externes de l'année (a)		780 466,97	679 590,96
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	470 019,00	545 052,80
10226	Taxe d'aménagement (2)	310 447,97	134 538,16
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27...	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		5 815 968,94	485 606,88
15...	Provisions pour risques et charges	0,00	0,00
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27...	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
28...	Amortissement des immobilisations	644 500,00	0,00
28032	Frais de recherche et de développement	0,00	1 349,00
28041481	Subv. Autres cres: Bien mobilier, matériel	0,00	14 430,32
28051	Concessions et droits similaires	0,00	2 044,88
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	4 507,12
28128	Autres aménagements de terrains	0,00	360,00
281311	Bâtiments administratifs	0,00	1 383,00
281312	Bâtiments scolaires	0,00	53 167,99
281318	Autres bâtiments publics	0,00	92 260,33
281351	Bâtiments publics	0,00	116 427,58
28152	Installations de voirie	0,00	1 542,30
281533	Réseaux câblés	0,00	481,13
281568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	226,74
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	163 823,09
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00	643,45
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	8 878,80
281828	Autres matériels de transport	0,00	623,40
281838	Autre matériel informatique	0,00	0,00

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	4 326,53
28188	Autres immo. corporelles	0,00	19 131,22
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	350 000,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	4 821 468,94	0,00

Total ressources propres disponibles	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
		1 165 197,84	3 060 923,01	0,00	0,00

Montant	
II	3 532 036,70
IV	4 226 120,85
V = IV - II (5)	694 084,15

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
 (2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
 (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.
 (4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.
 (5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME	C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé	Chapitre (s)							
			0,00		0,00				0,00
TOTAL			0,00		0,00				0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	N-3	N-2	N-1	N
	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.
 (1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.
 (2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.
 (6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	N-3 0,00	N-2 0,00	N-1 0,00	N 0,00
---	-------------	-------------	-------------	-----------

IV – ÉTATS ANNEXÉS	
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	IV
	D1

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.
 (2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.
 (3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice - total dépenses de l'exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D2.1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

SAINT-MAURICE - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CFU - 2022

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS	D5

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	D7

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

SAINT-MAURICE - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CFU - 2022

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7	IV – ÉTATS ANNEXÉS
D8	IV

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

	RESSOURCES		MONTANT	
	Année n	Année n-1	Année n	Année n-1
1 ^{ère} section FNDMA			0,00	0,00
2 ^{ème} section FNDMA			0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)			0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire			0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)			0,00	0,00
FSE			0,00	0,00
FEDER			0,00	0,00
FEOGA			0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)			0,00	0,00
Autres ressources			0,00	0,00
Total ressources externes			0,00	0,00
Effort propre de la collectivité			0,00	0,00
Total ressources			0,00	0,00

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 27 de la loi de finances initiale pour 2005.

(3) Article R. 116-17 du code du travail.

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)		D10

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

SAINT-MAURICE - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CFU - 2022

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D11.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		Montant
Article (2)	Libellé (2)	
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		Montant
Article (2)	Libellé (2)	
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

IV – ÉTATS ANNEXÉS
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

IV
D11.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Article (2)	Libellé (2)	DEPENSES (1)	Montant
011	Charges à caractère général		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		562 499,73
6331	Versement de transport		10 007,53
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.		1 696,13
6336	COTISATION AUX CENTRES DE GESTION		1 696,13
6336	COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION		3 222,41
64111	Remuneration principale		181 517,19
64112	Indemnite de residence		6 063,43
64113	NBI		736,11
64114	PERSONNEL TITULAIRE INDEMNITE INFLATION		700,00
64118	Autres indemnités		49 412,67
64131	Personnel non titulaire - Remunerations		153 249,31
64132	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE		11 198,63
64134	PERSONNEL NON TITULAIRE - INDEMNITE INFLATION		500,00
6451	Cotisations a l'U.R.S.A.F.		78 207,32
6453	Cotisations aux caisses de retraite		62 637,88
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL		1 654,99
65	Autres charges de gestion courante		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges spécifiques		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
	Total des dépenses réelles		562 499,73
042	Opérations ordre transf. entre sections		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section		0,00
	Total des dépenses d'ordre		0,00
	TOTAL GENERAL		562 499,73

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Article (2)	Libellé (2)	RECETTES (1)	Montant
			0,00
			0,00
			0,00

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.